



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1137

Approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit au profit de l'Association « Club de Saint Rambert » pour la mise à disposition du Théâtre de Vaise, sis 23 rue de Bourgogne à Lyon 9e, pour l'organisation d'un gala de danse les 12 et 13 juin 2015 - EI 09 048

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 1 JUIN 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 JUIN 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1137 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « CLUB DE SAINT RAMBERT » POUR LA MISE A DISPOSITION DU THEATRE DE VAISE, SIS 23 RUE DE BOURGOGNE A LYON 9E, POUR L'ORGANISATION D'UN GALA DE DANSE LES 12 ET 13 JUIN 2015 - EI 09 048 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire du Théâtre de Vaise, occupé par le Théâtre Nouvelle Génération (TNG), situé 23, rue de Bourgogne à Lyon 9<sup>e</sup> et relevant de son domaine public.

Association loi de 1901 fondée en 1970, le Club de Saint Rambert a pour but de créer dans le quartier de Saint Rambert et de Vaise une animation et une solidarité entre les différentes générations dans le domaine des loisirs, de l'éducation physique et de l'activité culturelle.

L'activité de l'Association se traduit par des cours, des conférences, des voyages, des sorties. Les cours de danses se concluent chaque année par un gala de fin d'année, de danse classique et de jazz. Cette année, le gala aura lieu le samedi 13 juin au TNG (avec une répétition le 12 juin).

A cet effet, le Club de Saint Rambert a sollicité la mise à disposition du Théâtre de Vaise. Cette mise à disposition se fera dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, pour une durée de 2 jours. Le Club de Saint Rambert aura à sa charge les frais relatifs à son occupation : nettoyage, montage/démontage et frais de personnels (heures supplémentaires).

Pour information, il est précisé que la valeur locative des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 2 250 euros.

Compte tenu des objectifs poursuivis par cette association et de son intérêt local, chacun dans son champ d'action, il vous est proposé d'accéder à la demande du Club de Saint Rambert.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

**DELIBERE**

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Club de Saint Rambert », concernant la mise à disposition du Théâtre de Vaise, sis 23 rue de Bourgogne à Lyon 9<sup>e</sup> à titre gratuit, pour la période du 12 au 13 juin 2015, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN